



Acheteur public : Commune de Grâne

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)
DE LA CONSULTATION VALANT ACTE D'ENGAGEMENT**

Objet du marché :

REFECTION DE VOIRIE COMMUNALE

Représentant de la personne publique contractante :
Monsieur Le Maire, Hôtel de ville, 1 grande rue, 26400 GRÂNE.

Cadre réservé à l'Administration

Date de notification du marché	Réservé pour la mention « nantissement »
Montant TTC du marché	
Imputation	

Marché à procédure adaptée passé sur le fondement de l'article 28 du Code des Marchés Publics

**Personne habilitée à donner les renseignements
prévus à l'article 106 du Code des Marchés Publics.**
(cession ou nantissement des créances résultant du marché)

Monsieur le Maire
Mairie
26400 Grâne
Téléphone : 04 75 62 61 21

Comptable assignataire

Madame la Trésorière du Centre des Finances Publiques de Crest
Cours de Verdun 26400 CREST

ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHÉ

Le Conseil municipal a délibéré sur la nécessité de procéder à la réfection de plusieurs chemins communaux pour l'année 2021 lors de la séance de vote du budget du 22 mars 2021.

Les objectifs :

Il s'agit de restaurer des éléments de chaussées communales abîmées: Chemin des buis, Chemin de Malaire, Chemin de Condon, Chemin de Besse, et de procéder à des travaux de « point à temps » sur divers secteurs de la commune.

Les prestations

Le lauréat de la consultation, ci-après désigné par « le prestataire », en charge de l'exécution des travaux, assurera l'ensemble des opérations suivantes :

<i>Chemin des Buis : pour 170 m²</i>
<ul style="list-style-type: none">- <i>Balayage</i>- <i>Revêtement bicouche émulsion</i>
<i>Chemin de Malaire : pour 3 150 m²</i>
<ul style="list-style-type: none">- <i>Balayage</i>- <i>Revêtement bicouche émulsion</i>
<i>Chemin de Condon : pour 1 275 m²</i>
<ul style="list-style-type: none">- <i>Balayage</i>- <i>Revêtement bicouche émulsion</i>
<i>Chemin de Besse: pour 3 940 m²</i>
<ul style="list-style-type: none">- <i>Balayage</i>- <i>Revêtement bicouche émulsion</i>
<i>DIVERS</i>
<ul style="list-style-type: none">- <i>Fourniture et pose d'emplois partiels : 50 tonnes</i>

Conditions de réalisation de la prestation

La commune s'engage à fournir au prestataire l'ensemble des documents qui lui permettront la conduite des travaux.

Pièces constitutives du marché

- L'avis d'appel public à concurrence
- Le présent CCTP valant acte d'engagement
- Le Bordereau des prix unitaires

ARTICLE 2 – PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

Les prestations sont rémunérées sur la base d'un bordereau des prix proposé en annexe par la commune maître d'ouvrage.

Les offres seront sélectionnées conformément aux critères pondérés, énoncés ci-dessous :

- **Prix (70 %)**. Il appartient au candidat de faire toutes propositions qu'il juge utile en matière de rémunération de ses missions, dans l'annexe financière
- **Délais de réalisation (30 %)**

L'acheteur public se réserve le droit, en cas d'impossibilité à départager les deux meilleures propositions, d'engager une audition avec les soumissionnaires concernés pour expliciter leur offre, dans la limite de 1h30 par entretien.

Les négociations pourront porter, notamment, sur l'ensemble de la prestation, son prix et les conditions de résiliation du marché et s'adresseront aux trois meilleures offres à partir de l'application des critères de jugement ci-après. Les points négociés feront l'objet d'un compte rendu et contractualisés avec l'attributaire.

Conformément à l'article 80 du Code des Marchés Publics, la collectivité communique dans un délai de 15 jours à compter de la réception d'une demande écrite, à tout candidat écarté les motifs de rejet de sa candidature ou de son offre.

Délai de validité des offres : 45 jours à compter de la date limite de réception des offres.

La notification de l'attribution du marché s'entend établie dans ce délai, l'offre étant alors réputée non révisable jusqu'en fin de travaux.

Le prestataire retenu dispose d'un délai de 5 jours à compter de la notification de l'attribution pour transmettre les justificatifs sociaux et fiscaux ou NOTI 2 visés à l'article 45 du Code des marchés publics (s'il ne les a pas spontanément remis avec son offre).

ARTICLE 3 - EXECUTION DU MARCHE

3-1 Exécution technique :

La délivrance de l'ordre de service pour le commencement des travaux est prévue entre la semaine 39 et la semaine 41 de l'année 2021.

3-2 Exécution financière :

Le règlement s'effectuera dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la facture (cachet de la collectivité faisant foi), par virement au crédit du compte ouvert à :

DOMICILIATION :

Code banque Code Guichet n° Compte Clé RIB

NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE :

(ou joindre un RIB)

Les factures doivent être adressées en un exemplaire à l'adresse suivante : Mairie, 1 Grande Rue, 26400 GRÂNE et être déposées sur le portail CHORUS PRO.

Elles comporteront obligatoirement les mentions (décret n° 2003-301 du 2 avril 2003) suivantes :

- 1) Le nom ou la raison sociale du créancier.
- 2) La référence d'inscription au répertoire du commerce ou au répertoire des métiers.
- 3) Le numéro de SIREN ou de SIRET.
- 4) Le numéro ou la référence du bon de commande.
- 5) La date d'exécution des services ou de livraison des fournitures et la désignation de la collectivité débitrice.
- 6) Le décompte des sommes dues : nature des fournitures ou services, prix, le cas échéant, quantité. Le cas échéant, mention des précomptes, retenues et escomptes
- 7) L'indication de la TVA.

Le taux des intérêts moratoires dus au titre du dépassement du délai de paiement est celui du taux marginal de la Banque Centrale Européenne majoré de 7 points en vigueur à la date de réception de la facture.

ARTICLE 4 - CONDITIONS DE RESILIATION DU MARCHE

En application de l'article 47 du Code des Marchés Publics, la fausse déclaration sur l'honneur concernant l'admissibilité au marché pourra entraîner la résiliation du marché sans indemnité. Dans ce cas, la commune se réserve le droit de retenir les services d'une autre entreprise pour achever le marché en cours, et tous les frais additionnels assumés par la commune devront être remboursés par l'entreprise titulaire du marché résilié.

DECISION DE LA PERSONNE PUBLIQUE- MARCHÉ DE VOIRIE 2021

La présente offre est acceptée en ce qui concerne la totalité du marché « réfection de voirie communale 2021 », pour un montant total de :

..... (HT)

Soit en TTC :

Sommes en toutes lettres :.....

Le candidat retenu est la société dénommée :.....

Adresse.....

N° SIRET.....

Nom du représentant ou dirigeant :.....

Le représentant du pouvoir adjudicateur

Le Maire, Jean-Paul XATARD

A Grâne, le :

Date d'effet du marché :

Reçu notification du marché le :